



# Communiqué de presse

MOTS-CLES : SECURITE / SOCIAL

Paris, le mardi 21 septembre 2004

■ CONTACTS AGENCE C3M : Michelle Amiard  
Tél. + 33 (0)1 47 34 01 15  
michelle@agence-C3M.com

■ CONTACT SECURITAS : Corinne GEORGEON  
Responsable Marketing et Communication  
Tél. 01 53 98 15 23 ■ corinne.georgeon@securitas.fr

## SECURITAS dément l'accusation de 8 anciens salariés d'escroquerie à la formation

• **SECURITAS dément formellement les allégations de 8 anciens salariés qui, soutenus par le syndicat UNSA, portent plainte pour escroquerie à la formation. Ces allégations qui interviennent en pleine campagne d'élections professionnelles à l'Agence SECURITAS de Roissy CDG (95), dénigrent ouvertement l'entreprise et un système de recrutement mis en place avec les services de l'État, dans une relation très professionnelle avec l'ANPE.**

### Rappels des faits.

Pour assurer le démarrage de la prestation Contrôle Bagages de soute de l'aérogare 2F de Roissy CDG, SECURITAS recrute, entre autres, 23 CDD avec convention de stage en novembre 2003. L'UNSA conteste aujourd'hui la Convention passée avec l'ANPE au motif que le Stage d'Accès à l'Entreprise contracté avec les 23 CDD ne serait pas licite.

Ce dispositif, proposé régulièrement par les services de l'ANPE, consiste en réalité à **favoriser l'intégration dans l'entreprise de chômeurs**, en leur offrant un Stage d'Accès à l'Entreprise (SAE), suivi d'un CDI ou d'un CDD d'une durée minimale de 6 mois. Pendant 140 heures, ce stage a été suivi par ces personnes dès leur entrée chez SECURITAS pour occuper le poste d'agent de sûreté *sticqueur-plombreur* sur le site de Roissy CDG. Le temps passé en stage a été rémunéré soit par les ASSEDIC pour les ayants-droits qui percevaient déjà des indemnités, soit par l'Etat pour les autres personnes (fonds de garantie CNASEA).

« En sus de leur indemnisation, et alors que rien ne l'y obligeait, SECURITAS a adjoint à l'indemnité de base, un complément de salaire. À seules fins de rémunérer ces stagiaires au même niveau que nos agents de sûreté *sticqueurs-plombeurs*. », ajoute Jean-Marc PERROT, Directeur de la division Aéroportuaire de SECURITAS.

Quelques semaines plus tard (18 décembre 2003), la publication des nouveaux arrêtés Sûreté ne faisant plus obligation de procéder aux opérations de stickage-plombage, ADP a, sur injonction du sous-préfet, demandé à SECURITAS de cesser ces prestations. Provoquant du même coup la suppression de plus de 120 postes de



sticqueurs-plombeurs. SECURITAS a alors décidé de ne pas prolonger, au-delà de la durée initiale prévue de 6 mois, les 23 CDD recrutés sous forme de Stage d'Accès à l'Entreprise. Et SECURITAS a dû mettre un terme aux prestations de stickage-plombage sur l'aérogare 2F en reclassant sur d'autres prestations la totalité des salariés (CDI) concernés.

Dans la mesure où SECURITAS a **parfaitement respecté les dispositions légales applicables à ce type de contrat, ce qui est confirmé par l'ANPE**, la société se réserve le droit de donner une suite judiciaire pour dénonciation calomnieuse.

**À propos de SECURITAS.** SECURITAS France est le numéro un de la sécurité en France avec un chiffre d'affaires 2003 global de 631 millions d'euros. Implantée en France depuis 1992, avec le rachat de Protectas, devenue SECURITAS France il y a seulement quatre ans, l'entreprise bénéficie de la notoriété du groupe suédois SECURITAS AB, présent dans 20 pays. La structure est composée de quatre filiales principales qui se concentrent sur les cœurs de métiers de la sécurité : SECURITAS Surveillance (surveillance par agents), SECURITAS Systèmes (sécurité électronique), SECURITAS Direct dont SECURITAS Domes (élesurveillances professionnelle et résidentielle) et SECURITAS Transport de Fonds, implantée dans l'Est de la France (transport des valeurs et logistique bancaire). S'y ajoutent Securiconseil®, une structure dédiée à l'audit, au conseil et à la formation, et SEGA®, spécialiste de l'accueil en entreprise. Pour en savoir plus : [www.securitas.fr](http://www.securitas.fr)